

L'an deux mille treize et le cinq avril à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN, Maire.

La convocation était du 29 Mars 2013

Présents : Robert CARASCO, Nathalie DARGUENCE, Alain LABARBE, Magali LABARCHEDE, Dominique NARBEBURU, Jeany PIZZINATO

Excusés: Bruno DREUMONT, Sendrine DUCOS, Josiane LAFARGUE, Eric PECONDON.

Secrétaire de séance : Jeany PIZZINATO.

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 22 Février 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- TAUX IMPOSITION 2013 :

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour 2013, afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget. Il convient de tenir compte de l'augmentation des bases notifiées sur l'état 1259, des dotations de compensation et des taux moyens appliqués par ailleurs. Le Conseil examine l'état de notification des trois taxes, transmis par les services préfectoraux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les taux pour 2013 et donc de les fixer comme suit :

Taxe d'Habitation : 6.33 %

Foncier Bâti : 8.93 %

Foncier Non Bâti : 30.56 %

-002- BUDGET 2013 :

Monsieur le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de budget, chaque conseiller est en possession d'un exemplaire.

L'état de la dette est examiné, il est composé de deux emprunts souscrits pour un total à l'origine de 105 154.94 €. Le montant du capital restant dû est de 87 165.50 €, le montant de l'annuité de l'exercice 2013 est de 3 880.36 d'intérêts prévus en Fonctionnement et de 4 008.59 de Capital inscrits en Investissement.

INVESTISSEMENT :

Trois opérations sont inscrites :

- le changement des logiciels et du matériel informatique de la Mairie pour 2 700.00 €
- Travaux Logement Communal pour 9 000.00 €
- La restauration des vitraux de l'Eglise pour 16 500.00 €

FONCTIONNEMENT :

Les subventions allouées aux associations sont examinées, les participations à charge intercommunales sont données dans le détail, il est à noter que pour 2013, il n'y aura pas de participation pour l'investissement au SIVOS de Grignols soit 2 220 € d'économie pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget proposé qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	58 616.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	130 455.00	Recettes :	71 839.00
TOTAUX :		130 455.00		130 455.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	7 675.00	Recettes :	0.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	29 710.00	Recettes :	39 885.00
Restes à Réaliser :	Dépenses :	2 850.00	Recettes :	350.00
TOTAUX :		40 235.00		40 235.00

Le budget total est de 170 690.00

-003- FDAEC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Général. La répartition de subvention attribuée aux communes sur l'enveloppe cantonale par le Conseiller Général Monsieur BAILLE a permis d'envisager l'attribution à COURS LES BAINS d'une somme de 7 466.00 (Sept Mille Quatre cent Soixante-six) €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De réaliser en 2013 les opérations suivantes :

Autres Investissements :

Équipement Informatique Mairie : 2 302.00

Logement Communal : 4 420.00

Vitraux Eglise : 13 482.00

Soit un total d'investissement pour 2013 de 20 204.00 H.T

- De demander au Conseil Général une subvention de 7 466.00 € au titre du FDAEC

- D'assurer le financement complémentaire pour cet investissement par 16 698.00 TTC d'autofinancement.

004- ENQUETE PUBLIQUE SCIERIE DE SILLAS :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Le Sous-Préfet lui a fait parvenir en date du 20 Février 2013 un dossier d'enquête publique suite à la demande de la Société COMPTOIR DES BOIS DU SUD, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une scierie avec installation de traitement de bois, lieu-dit « Techeneys » à 33690 SILLAS. Cette enquête publique a commencé le 11 Mars 2013 et se termine le 10 Avril 2013. Les communes situées dans le périmètre de 3 Kilomètres de l'installation doivent délibérer par rapport à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un AVIS FAVORABLE à cette demande d'exploiter une scierie avec installation de traitement de bois, lieu-dit « Techeneys » à 33690 SILLAS.

-005- DEMATERIALISATION DES ACTES :

Monsieur Le Maire expose

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application,

autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

La Commune de COURS LES BAINS dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs, les documents budgétaires et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

La Commune de COURS LES BAINS a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Aussi, il convient d'autoriser le Maire à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

QUESTIONS DIVERSES :

DFCI : Alain LABARBE informe le Conseil que l'association de DFCI de Grignols va réaliser le dépôt de bois « Aux Cornes » en 2013, les crédits sont affectés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 10.